

Procuration assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021

(Le formulaire de procuration est écrit en néerlandais; la version française est une traduction non officielle)

Ce formulaire de procuration, dûment complété, daté et signé doit être reçu par Intervest Offices & Warehouses (“la Société”) **au plus tard le jeudi 22 avril 2021** et peut être remis de la manière suivante.

1. Par courrier ordinaire à l’adresse suivante: INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES NV, Uitbreidingstraat 66, 2600 Berchem, à l’attention de Hélène Halsberghe.
2. Par e-mail: AlgemeneVergadering@intervest.be

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle le formulaire de procuration signé est envoyé de préférence par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.be) à la Société.

Le (La) soussigné(e) (le “Mandant”),

Personne morale	
Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège:	
Numéro d’entreprise:	
Valablement représentée par (nom et fonction):	

Personne physique	
Nom et prénom:	
Domicile:	

Déclare à la Date d’Enregistrement d’être titulaire de:

..... actions dématérialisées

ou

..... actions nominatives ordinaires

de la société anonyme, "**INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES**", dont le siège se situe à 2600 Berchem-Anvers, Uitbreidingstraat 66 et avec numéro d'entreprise 0458.623.918 (RPM Anvers, section Anvers).

Donne procuration spéciale au ("Mandataire"),

Personne morale	
Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège:	
Numéro d'entreprise:	
Valablement représentée par (nom et fonction):	

Personne physique	
Nom et prénom:	
Domicile:	

à qui il/elle confère tous les pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège de la Société, **le mercredi 28 avril 2021 à 15h00**, ayant l'ordre du jour mentionné ci-après, et de voter en son nom et pour son compte conformément à l'intention de vote exprimée ci-après.

Conformément à l'art. 7:143 §4 du Code des sociétés et des associations ¹ (ci-après « CSA »), les procurations envoyées à la Société sans indication de Mandataire, seront considérées comme

¹ En cas de conflits d'intérêts potentiels entre le mandataire et l'actionnaire, le mandataire doit divulguer les faits précis pertinents pour l'actionnaire afin de lui permettre d'évaluer le risque que le mandataire puisse poursuivre un intérêt autre que l'intérêt de l'actionnaire. Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour compte de l'actionnaire qu'à condition qu'il/elle dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. Il y aura conflit d'intérêts lorsque, notamment, le mandataire : (i) est la société elle-même ou une entité contrôlée par elle, un actionnaire qui contrôle la société ou une autre entité contrôlée par un tel actionnaire ; (ii) est membre du conseil d'administration ou des organes de gestion de la société ou d'un actionnaire qui la contrôle ou d'une entité contrôlée visée au (i) ; (iii) est un employé ou un commissaire de la société, ou de l'actionnaire qui la contrôle ou d'une entité visée au (i) ; (iv) a un lien parental avec une personne physique visée du (i) au (iii) ou est le conjoint ou le cohabitant légal d'une telle personne ou d'un parent d'une telle personne.

désignant la Société, son organe de gestion ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut d'instructions de vote, le Mandataire qui est présumé comme ayant un conflit d'intérêts, ne pourra pas participer au vote.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les Mandataires devront prouver leur identité, et les représentants ou mandataires spéciaux des personnes morales devront joindre à cette procuration ou présenter en tout cas au plus tard immédiatement avant le début de l'assemblée générale, les documents prouvant leur pouvoir de représentation.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et de l'évolution possible des mesures actuellement en vigueur relatives au coronavirus, les actionnaires sont priés de **donner une procuration à monsieur Kevin De Greef**, sgc et membre du conseil de direction. Uniquement les procurations contenant des instructions de vote spécifiques seront prises en considération lors du vote.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Veillez indiquer ci-dessous par écrit pour chaque proposition de décision vos instructions de vote (pour, contre, abstention). Le Mandant donne par la présente les instructions de votes suivantes au Mandataire pour voter à l'assemblée générale comme suit sur les points de l'ordre du jour énumérés ci-dessous (cfr. L'ordre du jour en annexe et publié au Moniteur Belge, dans 'De Standaard' et sur le site web de la Société (www.intervest.be/fr):

Point de l'ordre du jour	Instructions pour exercer le droit de vote		
	Oui	Tegen	Oui
1. Prise de connaissance des rapports annuels du conseil de surveillance relatifs aux comptes annuels statutaires et consolidés de la Société au 31 décembre 2020.	Ne requiert pas de vote		
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes annuels mentionnés au point 1.	Ne requiert pas de vote		
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de la Société clôturés au 31 décembre 2020.	Ne requiert pas de vote		
4. Approbation des comptes annuels statutaires de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, ainsi que de l'affectation du résultat.			
5. Approbation de la politique de rémunération, qui constitue une annexe de la Charte de Gouvernance d'Entreprise.			
6. Approbation du rapport de rémunération en tant que section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise, comme repris dans le rapport annuel du conseil de surveillance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.			
7. Décharge aux membres du conseil de surveillance de la Société.			
8. Décharge au commissaire de la Société.			
9. Renouvellement du mandat de Johan Buijs en tant que membre du conseil de surveillance (*).			
10. Ratification de la cooptation de Marco Miserez et renouvellement de son mandat en tant que membre du conseil de surveillance (*).			
11. Nomination d'Ann Smolders en tant que membre indépendant du conseil de surveillance (*).			
12. Clauses de changement de contrôle des conventions de financement (art. 7:151 CSA).			

13. Questions des actionnaires aux membres du conseil de surveillance concernant leurs rapports ou les points de l'ordre du jour et questions au commissaire concernant ses rapports.

Ne requiert pas de vote

(*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), pour les points de l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et qui n'a pas encore été obtenue à ce moment.

Déclaration de l'actionnaire

Le soussigné/la soussignée déclare qu'il/qu'elle, en vertu de l'article 7:139 CSA, n'a pas de questions pour les membres du conseil de surveillance ou le commissaire concernant une proposition de l'ordre du jour précité ou leur rapport.

Le Mandataire a l'autorité, au nom du soussigné/de la soussignée:

- a. d'assister à la réunion, et si nécessaire de voter l'ajournement de la réunion;
- b. de participer à toutes les autres réunions, ayant le même ordre du jour, si la première réunion a été reportée ou ajournée, ou n'a pas été convoquée régulièrement;
- c. de participer à toutes les délibérations et d'approuver, amender ou rejeter toutes les propositions de l'ordre du jour au nom de l'actionnaire représenté
- d. de faire tout ce qui est nécessaire pour participer à l'assemblée, comme, mais sans s'y limiter, signer toutes les résolutions, documents, procès-verbaux, etc...
- e. de faire tout ce qui est nécessaire ou utile concernant ce qui précède pour l'exécution de cette procuration, dont la désignation d'un remplaçant.

Fait à

Le

Signature:

Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2021

(L'ordre du jour est écrit en néerlandais; la version française est une traduction non officielle)

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle d'Intervest Offices & Warehouses SA (ci-après 'la Société') qui aura lieu **le mercredi 28 avril 2021 à 15h00** au siège de la Société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant et les propositions de résolution.

COMMUNICATION IMPORTANTE: COVID 19

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des mesures actuellement en vigueur relatives au coronavirus, dont le décret ministériel corona du 28/10/2020, et en vue de la sécurité et la santé des actionnaires, des membres du bureau et du commissaire, la Société conseille vivement ses actionnaires **à ne pas participer physiquement à l'assemblée générale annuelle.**

À la lumière de ce qui précède, la Société souligne que:

- (i) Chaque actionnaire peut voter à distance par courrier avant l'assemblée générale au moyen du formulaire de vote mis à disposition par la Société ou se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire au moyen du formulaire de procuration, étant entendu que les actionnaires qui se présenteront physiquement, seront admis moyennant le respect des mesures relatives au coronavirus en vigueur à ce moment;
- (ii) Les actionnaires auront le droit de poser des questions aux membres du conseil de surveillance et au commissaire selon les modalités déterminées ci-dessous;
- (iii) La Société organisera une émission en direct de l'assemblée générale annuelle en format vidéo/format audio (webcast). Les actionnaires qui souhaitent suivre cette émission, sont invités par la présente à s'inscrire au préalable via le lien ci-dessous https://channel.royalcast.com/landingpage/intervest/20210428_2/

La Société souligne que les actionnaires peuvent uniquement suivre l'assemblée générale annuelle via le webcast et qu'ils ne peuvent pas intervenir ou voter. Le webcast n'est pas par conséquent un moyen de communication électronique permettant aux actionnaires de participer activement à distance à l'assemblée générale annuelle au sens de l'article 7:137 du Code des sociétés et associations (CSA) mais uniquement un outil supplémentaire qui est mis à disposition des actionnaires par la Société.

Selon l'évolution de la crise du coronavirus et des mesures gouvernementales qui sont (seront) d'application dans les prochaines semaines, la Société peut communiquer de nouvelles informations ou des informations supplémentaires relatives à la date, l'organisation et à la participation à l'assemblée générale annuelle via un communiqué de presse et sur le site web de la Société (www.intervest.be/fr).

L'Assemblée générale annuelle a l'ordre du jour suivant:

1. **Prise de connaissance des rapports annuels du conseil de surveillance relatifs aux comptes annuels statutaires et consolidés de la Société au 31 décembre 2020.**

Étant donné qu'il s'agit d'une simple prise de connaissance, aucune résolution ne doit être prise par l'Assemblée Générale. Par conséquent, aucune proposition de résolution n'est reprise dans cette convocation concernant ce point à l'ordre du jour.

2. **Prise de connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes annuels mentionnés au point 1.**

Étant donné qu'il s'agit d'une simple prise de connaissance, aucune résolution ne doit être prise par l'Assemblée Générale. Par conséquent, aucune proposition de résolution n'est reprise dans cette convocation concernant ce point à l'ordre du jour.

3. **Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de la Société clôturés au 31 décembre 2020.**

Étant donné qu'il s'agit d'une simple prise de connaissance, aucune résolution ne doit être prise par l'Assemblée Générale. Par conséquent, aucune proposition de résolution n'est reprise dans cette convocation concernant ce point à l'ordre du jour.

4. **Approbation des comptes annuels statutaires de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, ainsi que de l'affectation du résultat.**

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels statutaires de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ainsi que l'affectation du résultat.
Par conséquent, un dividende de € 1,53 brut par action, représenté par le coupon n° 24, sera versé pour 2020.

5. **Approbation de la politique de rémunération, qui constitue une annexe de la Charte de Gouvernance d'Entreprise.**

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve la politique de rémunération qui constitue une annexe de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

La politique de rémunération est disponible sur le site web de la Société (<https://www.intervest.be/fr/assemblees-generales>).

6. **Approbation du rapport de rémunération en tant que section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise, comme repris dans le rapport annuel du conseil de surveillance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.**

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve le rapport de rémunération en tant que section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise, comme repris dans le rapport annuel du conseil de surveillance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

7. **Décharge aux membres du conseil de surveillance de la Société.**

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale octroie par vote séparé décharge aux membres du conseil de surveillance de la Société, qui étaient en fonction durant l'exercice 2020, pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice comptable 2020.

8. **Décharge au commissaire de la Société.**

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale octroie par vote séparé décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice comptable 2020.

9. **Renouvellement du mandat de Johan Buijs en tant que membre du conseil de surveillance (*).**

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Johan Buijs en tant que membre (non-indépendant) du conseil de surveillance. Le mandat de Johan Buijs prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2024 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023.

Le mandat de Johan Buijs sera rémunéré conformément à la rémunération qui avait été fixée pour les membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2020.

Le profil de Johan Buijs se trouve dans le rapport annuel 2020 qui est disponible sur le site web de la Société (www.intervest.be/fr).

10. **Ratification de la cooptation de Marco Miserez et renouvellement de son mandat en tant que membre du conseil de surveillance (*).**

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation par le conseil de surveillance du 29 juillet 2020 de Marco Miserez en tant que membre du conseil de surveillance en remplacement de Gunther Gielen à partir du 30 juillet 2020 et renouvelle le mandat de Marco Miserez en tant que membre (non-indépendant) du conseil de surveillance.

Le mandat de Marco Miserez prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2024 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023.

Le mandat de Marco Miserez sera rémunéré conformément à la rémunération qui avait été fixée pour les membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2020.

Le profil de Marco Miserez se trouve dans le rapport annuel 2020 qui est disponible sur le site web de la Société (www.intervest.be/fr).

11. Nomination d'Ann Smolders en tant que membre indépendant du conseil de surveillance (*).

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale nomme Ann Smolders en tant que membre indépendante du conseil de surveillance. Le mandat d'Ann Smolders prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2024 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023.

Le mandat d'Ann Smolders sera rémunéré conformément à la rémunération qui avait été fixée pour les membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2020.

Ann Smolders répond aux critères d'indépendance de l'article 7:106 (j° 7:87) du Code des sociétés et associations et de la clause 3.5 du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020.

Le profil d'Ann Smolders est disponible sur le site web de la Société (www.intervest.be/fr/assemblees-generales).

L'Assemblée Générale constate que le conseil de surveillance de la Société est ainsi à compter de ce jour composé comme suit:

- Marleen Willekens, membre indépendante du conseil de surveillance (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2022 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021);
- Jacqueline Heeren – de Rijk membre indépendante du conseil de surveillance (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2022 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021);
- Johan Buijs, membre du conseil de surveillance (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2024 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023);
- Marco Miserez, membre du conseil de surveillance (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2024 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023);
- Ann Smolders, membre indépendante du conseil de surveillance (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2024 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023).

12. Approbation conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre du financement des activités de la Société, Intervest Offices & Warehouses SA a conclu en 2020 des conventions de (re)financement supplémentaires, à savoir (i) un crédit à terme (Term Loan Facilities Agreement) pour un montant de € 25.000.000 entre la Société en tant qu'emprunteur et ING Belgium SA en tant que prêteur, (ii) un crédit renouvelable pour un montant de € 20.000.000 entre la Société en tant qu'emprunteur et KBC Bank nv en tant que prêteur, (iii) un crédit à terme (Term Loan Facilities Agreement) pour un montant de € 25.000.000 entre la Société

en tant qu'emprunteur et ING Belgium SA en tant que prêteur, partiellement en remplacement du crédit existant de € 27.500.000 avec date d'échéance le 31/0/2021, (iv) une ligne de back-up supplémentaire liée au programme de Papier Commercial pour un montant de € 15.000.000 entre la Société en tant qu'emprunteur et KBC Bank nv en tant que prêteur, (v) une ligne de back-up supplémentaire liée au programme de Papier Commercial pour un montant de € 10.000.000 entre la Société en tant qu'emprunteur et la Banque Belfius SA en tant que prêteur, (vi) une émission de € 5.000.000 dans le programme de Papier Commercial à long terme (VVD 12/05/2028) avec la Banque Belfius SA agissant en tant que dealer; (i) à (vi) sont dénommés ensemble ci-après les « Conventions de financement ».

Proposition de résolution: d'approuver, en application de l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations que certaines clauses des Conventions de financement octroient des droits à des tiers qui ont une influence sur le capital de la Société, créant tantôt une dette tantôt une obligation à charge de la Société, dont l'exercice dépend d'un changement de contrôle (tel que défini dans les Conventions de financement respectives) de (ou d'une offre publique d'achat) de la Société.

13. Questions des actionnaires aux membres du conseil de surveillance concernant leurs rapports ou les points de l'ordre du jour et questions au commissaire concernant ses rapports.

(*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), pour les points de l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et qui n'a pas encore été obtenue à ce moment.

Information aux actionnaires

Veuillez noter que toutes les dates et heures indiquées ci-après sont des échéances finales et que celles-ci ne seront pas prolongées à la suite d'un week-end, d'un jour férié légal ou pour toute autre raison.

Participation à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article 26 des statuts et à l'article 7:134 du CSA, le droit de participer à l'Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote est accordé par l'enregistrement comptable des actions nominatives de l'actionnaire le 14e jour avant l'Assemblée Générale à vingt-quatre heures (« **date d'enregistrement** »), à savoir le **mercredi 14 avril 2021 à 24h00** soit par leur inscription au registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription sur les comptes d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, sans tenir compte du nombre d'actions en possession de l'actionnaire au jour de l'Assemblée Générale.

Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à l'assemblée doivent faire part à la Société de leur intention au plus tard le 6e jour avant la date de l'Assemblée Générale. Cela peut se faire par courrier adressé à la Société ou par e-mail (AlgemeneVergadering@invest.be) et ceci, **au plus tard le jeudi 22 avril 2021**.

Les propriétaires de titres dématérialisés doivent déposer **au plus tard le jeudi 22 avril 2021** une attestation auprès de la Société délivrée par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation, de laquelle il ressort le nombre d'actions dématérialisées pour lesquelles l'actionnaire a indiqué vouloir participer à l'Assemblée Générale, soit par courrier adressé à la Société, soit par e-mail (AlgemeneVergadering@invest.be).

Procuration

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire via le formulaire de procuration qui se trouve sur le site web (www.intervest.be/fr/assemblées-générales). La Société doit recevoir la procuration signée au plus tard le 6e jour avant la date de l'assemblée à savoir le **jeudi 22 avril 2021**, par courrier adressé à la Société ou par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.be).

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et de l'évolution possible des mesures actuellement en vigueur relatives au coronavirus, les actionnaires sont priés de **donner une procuration à monsieur Kevin De Greef**, sgc et membre du conseil de direction, au moyen du formulaire de procuration qui est mis à disposition sur le site web de la Société (www.intervest.be/fr/assemblées-générales). Uniquement les procurations contenant des instructions de vote spécifiques seront prises en considération lors du vote.

En raison de la crise sanitaire actuelle il est préférable de transmettre le formulaire de procuration signé par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.be) à la Société.

Formulaire de vote

Chaque actionnaire peut voter à distance par courrier avant l'Assemblée Générale au moyen du formulaire mis à disposition par la Société pour le vote à distance que se trouve sur le site web de la Société (www.intervest.be/fr/assemblées-générales). La Société doit recevoir le formulaire de vote signé au plus tard le 6e jour avant la date de l'assemblée, à savoir le **jeudi 22 avril 2021**, par courrier adressé à la Société ou par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.be).

En raison de la crise sanitaire actuelle il est préférable de transmettre le formulaire de vote signé par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.be) à la Société.

Possibilité de requérir l'inscription de nouveaux sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ainsi que déposer des propositions de résolution concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour ou des sujets à traiter à inscrire à l'ordre du jour, conformément à la réglementation en vigueur et dans ses limites. Les sujets supplémentaires à traiter ou les propositions de résolution doivent être adressés à la Société au plus tard le 22e jour avant la date de l'Assemblée Générale, donc **au plus tard le mardi 6 avril 2021**. Ces sujets/propositions de résolution peuvent être adressés par courrier au siège de la Société ou à l'adresse e-mail suivante: AlgemeneVergadering@intervest.be

En raison de la crise sanitaire actuelle il est préférable de transmettre les sujets ou résolutions supplémentaires à traiter par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.be) à la Société.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et à leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site web de la Société www.intervest.be/fr.

Droit de poser des questions

Les actionnaires peuvent poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, à condition que la Société soit en possession des questions au plus tard le 6e jour avant l'assemblée générale, donc **au plus tard le jeudi 22 avril 2021**. Les questions écrites peuvent être adressées par courrier à la Société ou à l'adresse e-mail suivante: AlgemeneVergadering@intervest.be.

En raison de la crise sanitaire actuelle il est préférable de transmettre les questions par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.be) à la Société.

En raison de la crise sanitaire actuelle, la Société organise **une émission en direct** de l'assemblée générale annuelle au moyen d'un webcast. Les actionnaires qui ont rempli les formalités pour participer à l'assemblée générale annuelle pour y exercer leur droit de vote et qui se sont enregistrés préalablement pour le webcast (via le lien suivant https://channel.royalcast.com/landing-page/intervest/20210428_2/) auront en plus la possibilité de poser des questions relatives à la présentation lors de l'assemblée générale annuelle qui sera transmise au moyen du webcast.

La Société doit recevoir les questions au plus tard 15 minutes avant la fin de la présentation par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.be). Les questions reçues à temps seront lues à voix haute durant l'émission en direct par un membre du bureau aux membres du conseil de surveillance et/ou au commissaire de la Société, lesquels répondront aux questions en direct.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et à leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site web de la Société www.intervest.be/fr.

Documents disponibles

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés **à partir du 26 mars 2021** sur le site web www.intervest.be/fr via le lien suivant: www.intervest.be/fr/assemblees-generales. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des mesures actuellement en vigueur relatives au coronavirus, ces documents ne pourront exceptionnellement pas être consultés au siège de la Société. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent toutefois obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents en envoyant une requête au plus tard le 22 avril 2021 par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.be).

Si vous désirez obtenir plus d'informations concernant cette Assemblée Générale ou la procédure à suivre pour participer à cette Assemblée, veuillez contacter Kevin De Greef ou Héléne Halsberghe au numéro 0032 287 67 67 ou par e-mail à l'adresse: AlgemeneVergadering@intervest.be.

Le conseil de surveillance